

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

(Document 8 bis)<sup>1</sup>

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

Arts plastiques : Dessin d'après nature - approfondissement

CODE DE L'U.E. (2) : 611122U21S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): <b>601</b>
----------------------------------	--

**La présente demande émane du réseau:**

<input type="radio"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input checked="" type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1)

Date et signature (1) :

---

<sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

Bases de la bande dessinée : réalisation d'une bande dessinée

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 ( 1 page(s) (3/8)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°2 ( 1 page(s) (4/8)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Niveau:	<input type="radio"/> (4) Enseignement secondaire du 1 <sup>er</sup> degré	<input type="radio"/> (4) Enseignement secondaire du 2 <sup>e</sup> degré	<input checked="" type="radio"/> (4) Enseignement secondaire du 3 <sup>e</sup> degré	<input type="radio"/> (4) Enseignement secondaire du 4 <sup>e</sup> degré
Classement:	<input checked="" type="radio"/> (4) transition		<input type="radio"/> (4) qualification	

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 pages) (5/8)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (1 page(s) (6/8)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page(s) (7/8)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page(s) (8/8)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Atelier de dessin d'après nature	CT	S	96	
<u>Part d'autonomie</u>		P	24	
Total des périodes			120	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (...page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]  
(1):

Néant

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD (4)~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..... Signature :

**Instructions**

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

**Arts plastiques : Dessin d'après nature - approfondissement****ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION****1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT****1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de conserver son acquis en l'améliorant par la pratique du dessin de modèle vivant, de la perspective...;
- ◆ d'améliorer la rapidité, la précision du trait, la compréhension du sujet, l'utilisation des tons ou teintes...;
- ◆ de prendre conscience de l'espace scénique, de la hiérarchisation des plans, du cadrage;
- ◆ de découvrir les différentes écritures, qualités de traits, pleins, déliés, contrastes des valeurs ...

Arts plastiques : Dessin d'après nature - approfondissement

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION**

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. Capacités**

*face à une mise en situation, à partir de consignes précisant : la nature des croquis, le format d'exécution et le temps imparti pour la réalisation :*

- ◆ de mobiliser une capacité de dessiner conduisant à produire un nombre important d'esquisses et autant de dessins d'observation plus aboutis.

**2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'UE : « Arts plastiques : Dessin d'après nature - initiation ».

Arts plastiques : Dessin d'après nature - approfondissement

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION**

**3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*face à un sujet choisi, à partir de consignes précisant la nature des croquis, le format d'exécution, le temps imparti pour la réalisation :*

de mobiliser une capacité de production conduisant à produire un nombre important de :

- croquis rapides;
- dessins documentaires;
- dessins de modèles dans leur cadre;
- dessins d'ensemble d'objets associés à l'environnement.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ l'originalité de la réalisation,
- ◆ le choix judicieux de la technique,
- ◆ la méthode de valorisation.

Arts plastiques : Dessin d'après nature - approfondissement

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION**

**4. PROGRAMME**

L'étudiant sera capable :

*Face à une mise en situation d'observation d'un modèle et en utilisant les différentes techniques proposées :*

- de réaliser des croquis suivant des consignes données réparties en durées variables : 3 heures, 1 heure, Y heure...;
- de dessiner un personnage dans son milieu, seul, puis associé à d'autres avec les éléments de l'environnement;
- de réaliser des croquis rapides d'attitudes, personnages pris sur le vif et immobiles, animaux, paysages ...
- de réaliser un dessin documentaire en respectant :
  - les proportions;
  - le rendu des ombres et des lumières;
  - le rendu des volumes;
  - le rendu des matières;
- et en faisant appel aux techniques de valorisation.

Arts plastiques : Dessin d'après nature - approfondissement

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION**

**5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION**

**6. CHARGÉS DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.